



**TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE
FORMULAIRE DE DECLARATION**
Saison hiver 2017/2018

MAIRIE DE VARS 05560
Tél : 04.92.46.50.09 Fax : 04.92.46.62.46
mairie.vars.taxesejour@orange.fr

NOM PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE

Date et signature du redevable

Vous êtes propriétaire d'un logement susceptible d'être proposé à la location saisonnière. De ce fait, vous êtes tenu de déclarer votre intention de louer ou non auprès de nos services, par messagerie internet, par courrier ou par fax au plus tard avant le 1/12/2017.

Suite à la délibération du 10 juin 2015 portant sur les nouvelles modalités d'application de la taxe de séjour, tout meublé proposé à la location saisonnière sur le territoire de Vars est assujéti à la taxe de séjour forfaitaire que la location soit effective ou non.

Dans l'attente du retour de la présente fiche complétée par vos soins,

Merci de renseigner ou corriger les données des cadres A, B et C. Le calcul de votre forfait sera établi directement par la commune en fonction des données fournies ci-dessous.

CADRE A : informations relatives à l'appartement :

Adresse de l'appartement : Numéro :
Nombre couchages : Classement de l'appartement (nb étoiles) :
Est-il proposé à la location pour la saison hiver 2017/2018 : OUI NON
Par quel moyen : Centrale de réservation Site internet (site perso...)
 Autres (précisez lequel).....
Votre adresse mail : Votre téléphone :

CADRE B : informations à remplir en cas de changement

d'adresse :
Vos nouvelles coordonnées
Adresse
Téléphone
Mail :@.....

CADRE C : informations à remplir en cas de vente :

Date de la vente / /
Nouveaux propriétaires :
Adresse :
Téléphone :

En cas de vente, merci de nous communiquer les coordonnées des nouveaux propriétaires, ainsi que le justificatif de vente. Renseignements sur le site www.mairiedevs.com, rubrique Taxe de séjour.